



charges de coproprietes

Par **sylvie8595**, le 11/09/2024 à 14:25

Bonjour,

Je recois des contencieux et une majoration de la part de Foncia car ils ont fait un reliquat sur 2 ans, donc forcément je me retrouve à régler une grosse somme 2667E pour le mois de juin, j ai effectué un premier virement de 667E début Aout, et à ce jour 1000E.

Ils mettent une majoration de 100E ont ils le droit? Alors qu ils sont en tord, l'assemblee générale n avaient pas été faite depuis 2 ans.

Ont ils le droit de rajouter des frais en peu de temps? d'exiger un remboursement dans les 6 mois?

alors qu ils sont en tord et ne repondent pas.

Merci pour votre retour,

Cordialement

Par **Pierrepauljean**, le 11/09/2024 à 16:25

bonjour

qu'appellez vous "majoration" ?

si les comptes d'un ou plusieurs exercices ont été approuvés en 2024, la répartition de ces comptes est exigible à la date de l'AG

vous en étiez informé dans le projet de répartition de votre compte, donc vous connaissiez le montant